classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Informations sur le produit

Nom du produit : RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES

FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions d'utilisation : Utiliser uniquement comme dirigé sur l'étiquette

Producteur, importateur, :

fournisseur

S.C. Johnson et Fils, Limitée

1 Webster Street

Brantford ON N3T 5R1

Téléphone : +1-800-558-5566

Numéro d'appel

d'urgence

: Téléphone D'Urgence Médical et de Transport (24 Heures)

(866) 231-5406

Téléphone D'Urgence Médical International (24 Heures) (952)

852-4647

Téléphone D'Urgence de Transport en Canada (24 Heures)

(613) 996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Système général harmonisé de classification (GHS)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Aérosol	Catégorie 1	Aérosol extrêmement
		inflammable.
Danger par aspiration	Catégorie 1	Peut être mortel en cas
		d'ingestion et de pénétration
		dans les voies respiratoires.
Gaz sous pression	Gaz liquéfié	Contient un gaz sous
		pression; peut exploser sous
		l'effet de la chaleur.

Étiquetage

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

Symboles de danger

Flamme Bouteille à gaz Danger pour la santé

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

NE PAS faire vomir.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Autres dangers : Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas

d'inhalation intentionnelle.

Une exposition excessive au nuage, brouillard ou vapeurs de pulvérisation peut provoquer des irritations respiratoires.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produits chimiques dangereux présents à ou au-dessus des niveaux à déclaration obligatoire tel que défini par Canadian Règlement sur les Produits Dangereux sont énumérés dans ce tableau

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

Nom Chimique	NoCAS	Pourcentage de poids
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	85.00 - 100.00
Carbon dioxide	124-38-9	3.00 - 5.00
Hydrocarbons, C9, aromatics	64742-95-6	0.10 - 1.00
Tétramethrine	7696-12-0	0.10 - 1.00
D-Phenothrin	26002-80-2	0.10 - 1.00

L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact (de concentration) de cette composition a été retenu comme secret commer.

Pour de plus amples renseignements sur les ingrédients présents dans le produit, consulter le site www.whatsinsidescjohnson.com.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Pas de condition spéciale.

Contact avec la peau : Pas de condition spéciale.

Inhalation : Pas d'exigence particulière

Ingestion : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Peut irriter les yeux.

Effet sur la peau : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est

utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Inhalation : Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas

d'inhalation intentionnelle.

Une exposition excessive au nuage, brouillard ou vapeurs de pulvérisation peut provoquer des irritations respiratoires.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Ingestion : Peut provoquer une pneumopathie chimique en cas d'aspiratio

dans les poumons.

Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Risque d'explosion des aérosols par le feu. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les

cours d'eau.

Information supplémentaire

: Combattre l'incendie à une distance maximale ou à partir d'un endroit protégé. Rafraîchir les conteneurs exposés au feu - s'en approcher avec prudence. Porter une combinaison de protection intégrale et un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive. En cas d'incendie et/ou

d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Classification NFPA : Aérosol Niveau 3, normes NFPA 30B

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No **D'HOM 29776 LOI P.A.)**

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.

Porter un équipement de protection individuel. Laver soigneusement après manipulation.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute

contamination du milieu ambiant.

En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets

dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Si l'aérosol est endommagé:

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale /

nationale (voir section 13).

Utiliser du matériel anti-étincelant seulement. Endiguer les renversements considérables.

Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas pénétrer dans les zones d'utilisation ou de stockage sans une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Utillser uniquement pour l'usage prévu et conformément au

mode d'emploi.

TENIR LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

Récipient sous pression.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne

oas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre

source d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les : aires de stockage et les conteneurs

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	mg/m3	ppm	Non- standard units	Base
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	1,200 mg/m3	152 ppm	1	SUPPLIER
Carbon dioxide	124-38-9		30,000 ppm	1	ACGIH STEL
Carbon dioxide	124-38-9	-	5,000 ppm	-	ACGIH TWA

Équipement de protection individuelle

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

Protection respiratoire : Ne pas vaporiser dans des éspaces fermés.

Protection des mains : Pas d'exigence particulière

Protection des yeux : Pas d'exigence particulière

Protection de la peau et du :

corps

Pas d'exigence particulière

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver à fond

après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : aérosol

Couleur : incolore

Odeur : produit chimique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Point d'éclair : 89 °C

192.2 °F

Méthode: (TCC)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No **D'HOM 29776 LOI P.A.)**

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 0.876 g/cm3 à 20 °C

Solubilité(s) : négligeable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Température de

décomposition

: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 8.5 mPa.s

à 22 °C

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

Composés organiques

volatils

Total VOC (% en poids) *

: 0.9 % - Des exemptions supplémentaires peuvent

s'appliquer

*comme défini par les règlementations d'états et fédérales des

Etats-Unis pour les produits de consommation

Autres informations : Non identifié

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

: La décomposition par la chaleur peut provoquer le

dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 > 5.14 mg/l

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

Toxicité aiguë par voie

: DL50 2087 mg/kg

cutanée

Propriétés du SGH	Classification	Voies d'entrée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Oral(e)
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Dermale
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - poussière et buée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - Vapeur
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - Par gaz
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucune classification proposée	-
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune classification proposée	-
Sensibilisation cutanée	Aucune classification proposée	-
Sensibilisation respiratoire	Aucune classification proposée	-
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune classification proposée	-
Cancérogénicité	Aucune classification proposée	-
Toxicité pour la reproduction	Aucune classification proposée	-

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune classification proposée	-
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucune classification proposée	-
Danger par aspiration	Catégorie 1	-

Condition médicale aggravée

: Aucun(e) à notre connaissance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité

Les ingrédients de cette formule ont été examinés et on s'attend à aucun impact négatif pour l'environnement s'il est utilisé confor

Toxicité pour les poissons

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Essai en statique CL50 OCDE ligne directrice 203	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	> 1,000 mg/l	96 h
Carbon dioxide	Donnée non disponible			

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

Hydrocarbons, C9, aromatics	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	9.22 mg/l	96 h
Tétramethrine	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	0.0037 mg/l	96 h
D-Phenothrin	Donnée non disponible			

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CE50 OCDE Ligne directrice 202	Daphnia (Daphnie)	> 1,000 mg/l	48 h
Carbon dioxide	Donnée non disponible			
Hydrocarbons, C9, aromatics	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie)	3.2 mg/l	48 h
Tétramethrine	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie)	0.0110 mg/l	48 h

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

D-Phenothrin	Donnée non disponible		

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CE50r OCDE Ligne directrice 201	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	> 1,000 mg/l	72 h
Carbon dioxide	Donnée non disponible			
Hydrocarbons, C9, aromatics	CE50r	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	2.9 mg/l	72 h
Tétramethrine	CE50	algue	> 0.94 mg/l	72 h
D-Phenothrin	Donnée non disponible			

Persistance et dégradabilité

Composant	Biodégradation	Durée d'expositi on	Résumé
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	69 %	28 d	Facilement biodégradable.
Carbon dioxide	Donnée non disponible		

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

Hydrocarbons, C9, aromatics	78 %	28 d	Facilement biodégradable.
Tétramethrine	Donnée non disponible		Difficilement biodégradable.
D-Phenothrin	Donnée non disponible		

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n- octanol/eau (log)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	61 - 159	Donnée non disponible
Carbon dioxide	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Hydrocarbons, C9, aromatics	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Tétramethrine	Donnée non disponible	4.58
D-Phenothrin	Donnée non disponible	Donnée non disponible

Mobilité

Composant	Point final	Valeur
Distillats légers (pétrole),	Donnée non disponible	
hydrotraités		
Carbon dioxide	Donnée non disponible	
Hydrocarbons, C9, aromatics	log Koc	> 1.783 - < 2.36
-		
Tétramethrine		-
D-Phenothrin	Donnée non disponible	

Évaluation PBT et vPvB

Composant	Résultats
Distillats légers (pétrole),	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No **D'HOM 29776 LOI P.A.)**

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Numéro de la FDS 350000018988 Date de révision 09/07/2017

hydrotraités	
Hydrocarbons, C9, aromatics	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Tétramethrine	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

Autres effets néfastes Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des

effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS DE PESTICIDES:

Pour informations sur le dépotoir, veuyez lire et suivre les instructions relatives à la disposition sur l'étiquette du pesticide.

Consommateur peut jeter le récipient vide dans le détritus, ou réutilisez-le où les équipements existent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

S'il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
Numéro ONU	1950	1950	1950
Désignation	AÉROSOLS,	AÉROSOLS,	AÉROSOLS,
officielle de	inflammables	inflammables	inflammables
transport de			
I'ONU			
Classe(s) de	2.1	2	2.1
danger pour le			
transport			
Groupe	-	-	-
d'emballage			
Dangers pour	-	-	-
l'environnement			
Précautions	Une dérogation pour	Une dérogation pour	Une dérogation pour
particulières à	quantités limitées peut	quantités limitées	quantités limitées peut
prendre par	être applicable pour ce	peut être applicable	être applicable pour ce
l'utilisateur	produit, veuillez	pour ce produit,	produit, veuillez
	consulter les	veuillez consulter les	consulter les documents
	documents de	documents de	de transport.
	transport.	transport.	
Transport en	Produit non transporté	Produit non	Produit non transporté
vrac	en vrac.	transporté en vrac.	en vrac.
conformément à			
l'annexe II de la			
convention			
Marpol 73/78 et			
au recueil IBC			

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

PCPA étiquetage

Lire l'étiquette approuvée avant d'utiliser ou de manutention le produit antiparasitaire. Ce produit chimique est un produit antiparasitaire enregistré par Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent de les critères de classification et renseignements risques pour conforme GHS Fiche de données de sécurité. Qui suit est l'information sur les dangers requis sur l'étiquette des produits antiparasitaires:

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

DANGER:

Explosif

Ce produit contient des distillats de pétrole.

Vomissement peut causer aspiration pneumonie.

Nocif par inhalation

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif si absorbé par la peau.

Provoque une irritation modérée des yeux.

Peut irriter la peau.

Contenu sous pression.

Extrêmement inflammable.

Ce pesticide est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques.

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit respectent le Règlement sur

les renseignements concernant les substances nouvelles de la

Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Règlements du Canada : Ce produit a été classé selon les critères de la Loi sur les

Produits Dangereux et Règlement.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS Ratings

2
2
0

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS 7 (No D'HOM 29776 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 09/07/2017

Date de révision 09/07/2017 Numéro de la FDS 350000018988

Codes Pour le NFPA

Santé	2	
Feu	2	
Réactivité	0	
Spécial	-	

Cette information est fournie conformément à la documentation des Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT) du Canada. L'information fournie est conçue pour les lieux de travail où l'utilisation du produit et la fréquence d'exposition dépasse celle imprimé sur l'étiquette des produits de consommateurs.

Information supplémentaire

Ce document a été préparé avec des données dont les sources ont été jugées fiables. Cela ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, sur l'exactitude de l'information donnée aux présentes. Les conditions réelles d'utilisation et de manutention sont indépendantes de la volonté du vendeur. L'utilisateur est responsable de l'appréciation de toute l'information disponible lorsqu'il utilise ce produit à des fins particulières, et de la conformité de cette utilisation aux lois en vigueur (fédérales, provinciales, municipales, etc.).

Préparé par	SC Johnson Global Safety Assessment &
	Regulatory Affairs (GSARA)